



Le bulletin de la

C.C.B.A.

n° 21
décembre 2015



www.cc-basarmagnac.fr

Communauté de Communes du Bas-Armagnac
77, rue Nationale - BP 45
32110 NOGARO

ARBLADE-LE-HAUT - BÉTOUS - BOURROILLAN - CAUPENNE D'ARMAGNAC - CRAVENCÈRES - ESPAS - LE HOUGA - LANNE SOUBIRAN
LAUJUZAN - LOUBÉDAT - LUPPÉ-VIOLLES - MAGNAN - MANCIET - MONGUILHEM - MONLEZUN D'ARMAGNAC - MORMÈS - NOGARO - PERCHÈDE
SAINTE-CHRISTIE D'ARMAGNAC - SAINT-GRIÈDE - SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC - SALLES D'ARMAGNAC - SION - SORBETS - TOUJOUSE - URGOSSE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Bilan de l'OPAH RR du Bas-Armagnac p. 3
- Un nouveau responsable au service voirie p. 3

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Travaux d'aménagement sur la Zone d'Activités de Lanne Soubiran p. 4

VIE DES COMMUNES

- Caupenne la première commune du Bas-Armagnac raccordée au très haut débit p. 4

ENFANCE ET JEUNESSE

- La CCBA dans l'action éducative p. 5

CULTURE ET TOURISME

- La résidence culturelle de territoire p. 6
- Taxe de séjour p. 6

VOIRIE

- Préserver la biodiversité des bords de route p. 7
- Bilan 2015 p. 7

RETROSPECTIVE 2015

- C'est arrivé cette année p. 8

En juillet 2015, l'Assemblée Nationale a adopté la loi NOTRe qui va modifier à terme l'architecture de l'administration de notre pays.

Cette Loi consacre l'intercommunalité comme l'échelon de référence des services de proximité. Dans les années qui viennent, nous allons devoir prendre de nouvelles compétences comme le tourisme, l'eau ou l'assainissement,... autant de missions qui consolideront notre action au plus près de votre quotidien.

Il nous faut dès aujourd'hui nous y préparer, renforcer la politique d'ouverture qui guide notre réflexion sur la construction d'un projet de territoire partagé et durable. Trouver des synergies entre les services et les compétences communales et intercommunales, mutualiser nos ressources, qu'elles soient financières, humaines ou matérielles, voilà les défis qui nous attendent dès cette nouvelle année.

Pour notre communauté de communes l'enjeu est clair, proposer un service public de qualité et de proximité garant d'un équilibre constant entre la vitalité de notre territoire et la préservation de notre cadre de vie.

Avec l'ensemble des élus communautaires je mettrai toute mon énergie au développement harmonieux de ce territoire restant à l'écoute des citoyens de nos 26 communes.

Le conseil communautaire et moi-même profitons de cet édito pour vous présenter à toutes et à tous nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

La Présidente, Elisabeth DUPUY-MITERRAND



Bilan de l'OPAH RR du Bas-Armagnac

Le 9 septembre, s'est tenu le **comité de pilotage annuel** de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale du Bas-Armagnac (OPAH RR). Elisabeth Dupuy-Mitterrand, présidente de la Communauté de Communes, a ainsi accueilli Pascal Lazerges représentant l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et Isabelle Avezac du Conseil Départemental du Gers, partenaires financiers de l'opération avec l'Etat et le Conseil Régional.

Anne-Marie Saint-Pé, vice-présidente en charge de ce dossier a exposé les enjeux de l'opération pour le territoire et ses habitants et rappelé à tous les participants que l'OPAH entre dans sa dernière année : **l'opération se terminera le 30 juin 2016.**

Rappelons que la Communauté de Communes du Bas Armagnac ainsi que les communes d'Aignan, Castelnavet, Loussous-Débat, Margouët-Meymes, Pouydraquin et Sabazan mènent depuis 2011 cette procédure ambitieuse permettant de mobiliser des **aides financières spécifiques** pour favoriser la réhabilitation du bâti privé et améliorer l'offre de logements.

Le cabinet Altaïr missionné par la communauté de communes assure l'animation et le suivi de l'OPAH. Il apporte des conseils en termes de travaux de maîtrise énergétique (isolation, chauffage...) et d'adaptabilité des logements au vieillissement des occupants ou au handicap (accès, salle de bains...). Voici exposés les résultats de ces 4 années :

Nombre de contacts établis	Nombre de visites à domicile réalisées	Nombre de dossiers de demandes de subventions constitués
606	315	181



Au delà de l'amélioration et de la rénovation de l'habitat principalement chez des propriétaires occupants, **l'OPAH a d'ores-et-déjà permis de mobiliser 1 651 000 € de subventions pour un montant total de travaux de 2 900 000 € HT.**

Ce montant de travaux générés, dans une période économique difficile, dynamise l'activité des entreprises et artisans locaux.

Au regard de ce succès, le conseil communautaire dans sa séance du 21 octobre a validé l'engagement d'une nouvelle opération dans la continuité de l'OPAH actuelle. La collectivité travaille déjà à la mise en place de ce nouveau programme.

En attendant, il reste quelques mois pour bénéficier de l'accompagnement du cabinet Altaïr et des aides mobilisables. Les propriétaires doivent, avant même d'avoir commencé les travaux, constituer un dossier de demande de subventions auprès de l'équipe d'animation.

N'hésitez pas à vous rendre aux permanences munis de vos deux derniers avis d'imposition :

- 1^{er} mercredi du mois à **Nogaro** de 9 h 30 à 11 h 30 (locaux de la CCBA)
- 2nd mercredi du mois **au Houga** de 9 h 30 à 11 h 30 (en mairie)
- 3^{ème} mercredi du mois à **Aignan** de 9 h 30 à 11 h 30 (en mairie)
- 4^{ème} mercredi du mois à **Manciet** de 9 h 30 à 11 h 30 (en mairie)

Un nouveau responsable au service voirie



François Cauzette

Le 6 octobre, après la réunion de la Commission Voirie, un pot de départ était organisé à la CCBA en l'honneur de Fernand Lefaix, directeur du service depuis 8 années qui a fait valoir ses droits à la retraite cette année.

Fernand Lefaix occupait ses fonctions de responsable - voirie depuis 2007.

La Présidente Elisabeth Dupuy-Mitterrand saluait le travail accompli tout au long de ces années qui l'ont conduit du syndicat mixte intercommunal au service de voirie communautaire.

Fernand Lefaix remerciait à son tour les nombreux maires présents à cette occasion. Il a été remplacé dans ses fonctions par François Cauzette.

Travaux d'aménagement sur la Zone d'Activités de Lanne Soubiran



Les travaux de viabilisation sont en cours d'achèvement et la commercialisation des lots interviendra en début d'année 2016 au prix de 12 € ht le m² pour la zone 1 et 9,50 € ht pour la zone 2.

Cette zone sera desservie par la fibre optique dans le cadre du schéma départemental déployé par Gers Numérique.

Différentes solutions d'installation pourront être envisagées au cas par cas en fonction des besoins et des attentes des porteurs de projet (terrain seul, signature de baux dans le cadre de bâtiments partiellement financés par l'intermédiaire de couvertures photovoltaïques,...).



La première commune du Bas-Armagnac raccordée au Très Haut Débit

Depuis le mois de novembre, Caupenne d'Armagnac est désormais raccordée au Très Haut Débit. C'est en présence de nombreux élus que le Président du Conseil Départemental a inauguré la mise en service de nouveaux sous-répartiteurs qui permettront d'obtenir un débit allant jusqu'à 100 MB/s. Caupenne d'Armagnac est le premier village du Gers et de la CCBA à s'être doté d'un tel équipement.



M. Gabrielli de Gers Numérique, présente les atouts du Très Haut Débit et la rapidité de téléchargements volumineux tels que les films.



M. Guichebarou, maire de Caupenne, remercie tous les partenaires du SDAN ainsi que les nombreux élus venus à l'occasion de la mise en service du Très Haut Débit dans sa commune.

Contact Gers Numérique : 05 31 00 46 90



Mme Dupuy-Mitterrand retrace l'historique du projet Gers Numérique en se félicitant de compter la première commune équipée sur

le territoire communautaire de la CCBA, dans un département connu pour sa ruralité.



M. Darobes, représentant l'Etat en tant que directeur de l'Agence Numérique, rappelle

l'importance financière de ce projet en insistant sur l'innovation et les enjeux en matière de développement.



M. Philippe Martin souligne à quel point le lancement du Haut Débit fait prendre une longueur d'avance

au Gers en constituant un outil puissant de développement et dont la généralisation à tout le département reste unique en France.

La Communauté de Communes du Bas-Armagnac dans l'action éducative



La prise de compétence effective au 1^{er} janvier 2015 se traduit en chiffres et nombres mais, bien au-delà, en actions et encadrement éducatifs. Pour rappel, la CCBA a modifié son tableau des emplois : 42 agents ont été mutés ou mis à disposition. La tarification de tous les accueils de mineurs a été harmonisée sur le territoire avec modulation selon le revenu des familles, gratuité des Temps d'Activités Périscolaires et prise en charge des goûters. Le conventionnement avec plusieurs partenaires, Caf du Gers et Clan en particulier, sont une condition de pérennité des actions en matière péri et extra scolaire, de même que le transfert de certains bâtiments ou leur mise à disposition par les communes concernées.

L'activité **petite enfance du RAM** dirigé par Sophie Barrail relie maintenant trente-huit assistantes maternelles et peut se résumer dans le tableau ci-dessous :

Offre potentielle d'accueil à temps complet	138 places
Nombre de familles concernées par la permanence administrative	95 familles
Communes de la CCBA d'où sont originaires les familles	22 communes

Le champ d'intervention du relais qui couvre ainsi la quasi totalité du territoire se traduit cette année par des interventions hebdomadaires nogaroliennes et folgariennes mais encore par des rencontres, spectacles et sorties à Manciet, Saint-Griède, Bétous et Magnan.

Au multi accueil dirigé par Élodie Larrieu ce sont 18 enfants qui viennent régulièrement et davantage depuis juillet. Ici encore, en dehors de Nogaro, ce sont des parents de Manciet, Loubédats, Sion, Lanne Soubiran, Laujuzan, Le Houga, Monlezun qui utilisent ce service d'accueil quatre demi-journées par semaine pour des tarifs horaires inférieurs à 1 € dans 68% des cas.

L'organisation **des temps de loisirs éducatifs**, déjà installée dans certaines communes, a fait l'objet d'une convention avec le Clan pour les Nogaroliens de plus de six ans. Claé comme Alsh ont connu des fréquentations confirmées (un peu plus de 210 familles concernées en juillet et août) ou parfois en forte progression durant les interclasses. Le mercredi après-midi fait l'objet d'une action spécifique pour les parents du RPI Monguilhem-Monlezun d'Armagnac qui le souhaitent.

Le défi des TAP, partie intégrante de la réforme des rythmes a été relevé. A divers titres, les éducateurs sportifs territoriaux et les clubs de basket, de foot, de judo de tennis du Bas-Armagnac sont impliqués ainsi que les intervenants culturels ou les foyers

ruraux. Tour à tour, les RPI d'Arblade, Saint-Griède, Saint-Martin ; Caupenne-Laujuzan-Magnan-Mormès et Monlezun-Monguilhem en plus de Manciet, Nogaro et Le Houga bénéficient d'un apport diversifié, soutenu par la CCBA. Enfin, derrière le "Bruit des Gascons", festival-jeunes qui a clôturé la période estivale, le pôle "Ados" du Clan et la Communauté ont inauguré pour les 14 ans-17 ans, **des chantiers d'été** avec 74 places réparties sur huit communes, tandis que le Sictom-Ouest et le Musée du paysan gascon faisaient leur entrée dans le dispositif "Accueil de jeunes".

Nos remerciements vont à toutes les équipes d'animation y compris celles des garderies qu'il faudra faire évoluer par la formation et nos encouragements à la coordination de Lisa Raclet et des services de la CCBA fortement sollicités.

Avec la commission Enfance et Jeunesse comme avec tous, sans omettre les partenariats qui demeurent à développer avec les parents et les enseignants, nous abordons 2016 forts d'une conviction : l'attention générale portée à l'enfant et à l'adolescent sur un territoire à taille humaine est bien d'intérêt communautaire.



« Le bruit des Gascons » était proposé dans les arènes de Toujouse par le CLAN.

Pour clôturer l'opération **chantiers-été-jeunes** qui se déroule désormais au sein de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac, un concert de rock intitulé



La résidence culturelle de territoire

Une nouvelle résidence culturelle de territoire avec la Compagnie « LE CORPS SAGE »



Dans le cadre d'un partenariat avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), de l'ADDA32 (Association Départementale pour le Développement des Arts) et du CLAN (Culture Loisirs Animation Nogaro), la Communauté de Communes du Bas-Armagnac a opté pour la compagnie « LE CORPS SAGE » afin d'organiser sa résidence culturelle de territoire 2015-2016.

L'artiste retenue, Isabelle Avid, vient du Lot et Garonne. Elle a acquis une solide expérience artistique dans le milieu scolaire

comme dans le milieu associatif ou institutionnel. Cette année encore, des actions culturelles pour tous les âges seront proposées aux scolaires, aux centres de loisirs mais aussi aux IME ou aux EHPAD (maisons de retraite). Isabelle Avid, danseuse professionnelle, va ainsi parcourir de novembre à avril les routes de la Communauté de Communes à la rencontre de diverses associations locales, de résidents d'établissements et plus largement de tout un public amateur d'expression artistique sur le territoire communautaire.



Isabelle AVID

Tourisme : évolution de la taxe de séjour

Depuis 2010, le conseil communautaire a instauré une taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac afin que les dépenses liées au tourisme soient financées en partie par les touristes eux-mêmes. A l'occasion du conseil communautaire du 22 septembre 2015,

l'assemblée délibérante a approuvé la nouvelle grille tarifaire ci-dessous qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016, en adéquation avec les modifications survenues dans le cadre de la Loi de Finances 2015.

CATÉGORIES D'HÉBERGEMENT	TARIF
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristiques équivalentes	0,95 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristiques équivalentes	0,80 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristiques équivalentes	0,75 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristiques équivalentes	0,70 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,50 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,50 €

Outre ce changement, exposé aux hébergeurs du territoire présents à l'occasion d'une réunion d'information qui s'est tenue le 12 novembre, les textes réglementaires ont clarifié les modalités de collecte de la taxe de séjour et renforcé les sanctions applicables en cas de non respect des obligations légales.

Enfin, afin de simplifier le suivi et l'information des hébergeurs, une plateforme de télé-déclaration sur Internet a été mise en place par la communauté de communes depuis le mois de juin dernier.

Préserver la biodiversité des bords de routes



La CCBA s'est dotée d'un nouveau tracteur.

Depuis cinq ans, le service de la voirie communautaire œuvre à la mise en place des pratiques moins coûteuses en entretien et en énergies pour une meilleure protection végétale des bords de route. La Communauté de Communes du Bas-Armagnac et la Communauté de Communes de la Ténarèze partagent depuis 2009 la même volonté politique d'agir pour un développement durable sur leur territoire par des actions concrètes et concertées en faveur de l'environnement.

Ainsi la démarche eau et biodiversité, initiée dans le cadre d'un partenariat au sein du Pays d'Armagnac, vise d'abord l'amélioration et la

pérennisation des paysages par une gestion raisonnée des accotements.

Il s'agit de redonner sa place à une végétation spontanée qui recolonise naturellement les bords de nos routes en formant un cordon végétal indispensable aux équilibres de la faune et de la flore sans pour autant remettre en cause la sécurité routière, la circulation des usagers ou les activités agricoles. Dès début 2016, un autre tracteur sera acheté afin de faire deux passages en fauchage. Les chemins de randonnée seront aussi fauchés deux fois, en avril et juin.



Arbres fruitiers en bordure de talus.

Bilan 2015

Cette année 22 km de voirie ont été revêtus avec au préalable un reprofilage effectué soit en grave émulsion, soit en grave naturelle 0/20.

Comme tous les ans, des travaux ont été réalisés avec le SICTOM, la SEMPA et l'Office de Tourisme mais nous noterons surtout un très grand travail pour les communes pour un montant d'environ 100 000 € (enduit, aménagement de lotissement, mise aux normes accessibilité handicapés, clôture d'école...) ainsi que des travaux sur les bâtiments de la CCBA (clôture de centre de loisirs...).



Enduit façade salle des fêtes d'Espas



Centre de loisirs communautaire

C'est arrivé cette année

RETROSPECTIVES 2015

INAUGURATION
HAUT DÉBIT
À CAUPENNE
ET À NOGARO

L'OPAH
ENTRE DANS SA
DERNIÈRE ANNÉE

PRISE
DE COMPÉTENCES
ENFANCE ET
JEUNESSE
ADOPTION D'UN
PROJET ÉDUCATIF
TERRITORIAL

AMÉNAGEMENT
DE LA ZONE
D'ACTIVITÉS DE
LANNE SOUBIRAN

RÉSIDENCE
CULTURELLE :
SIGNATURE
D'UN CONTRAT
TRIENNAL
AU HOUGA

HARMONISATION
DES TARIFS
POUR LE
PÉRISCOLAIRE

5^{ÈME} ÉDITION
D'ÉCO FÊTE
À PERCHÈDE : UNE
SENSIBILISATION
AU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

CHANTIERS
ÉTÉ JEUNES ET
CONCERT FESTIF
DANS LES ARÈNES
DE TOUJOUSE

BALADE INSOLITE
EN
BAS-ARMAGNAC :
SUCCÈS
DE L'ÉDITION
BIS'AR 2015
À CAUPENNE
D'ARMAGNAC

BONNE ANNÉE 2016